



L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Jean LAVIELLE
Mme Catherine FAVARD
M. Pascal VILATON

Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
M. Amine BENALIA-BROUCH
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
M. André HUMEAU
Mme Sylvie PÉDUCASSE
M. Henri BEDAT

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE – Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



**OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE : ORGANISATION DE L'EVENEMENT
LE DIMANCHE 3 JUILLET 2022 A DAX**

Madame la Conseillère déléguée expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.5211-6,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de Protection de l'environnement et de Plan Climat Energie Territorial ;

Vu la délibération n° DEL15-2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en date du 18 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial,

Le Grand Dax a décidé d'organiser une « Randonnée gourmande », évènement destiné à permettre au grand public de réaliser un circuit à vélo ou à pied et de découvrir des produits locaux proposés par des producteurs.

Cette manifestation va ainsi permettre de promouvoir la consommation locale et les circuits courts auprès du grand public, conformément au projet de territoire et au Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 du Grand Dax. Cette « Rando Gourmande », est prévue le dimanche 3 juillet 2022 à Dax.

Elle proposera aux habitants comme aux touristes, de participer à une balade d'environ 2 heures, et 6 km, au sein du Bois de Boulogne, ponctuée de 5 haltes où l'on déguste, à chaque fois, plusieurs spécialités culinaires locales.

9 producteurs landais différents sont prévus, permettant aux participants de consommer l'équivalent d'un repas complet avec 100% de producteurs landais (dont 5 situés au sein même du Grand Dax).

Cet évènement est payant, avec réservation obligatoire sur un créneau horaire précis. Cela permet de commander au plus juste les quantités de nourriture auprès des producteurs et d'étaler l'afflux des participants sur les stands. Ainsi, 16 créneaux horaires seront ouverts à la réservation, entre 11h et 13h30. Les inscriptions seront limitées à une trentaine de participants par créneau horaire.

Le prix est fixé à 10€ par adulte, 5€ pour les moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 3 ans.

La Chambre d'Agriculture des Landes est partenaire de cet évènement, permettant de contractualiser avec 6 producteurs faisant partie du réseau « Bienvenue à la ferme ». Les 3 autres producteurs contractualiseront en direct avec le Grand Dax.

Concernant la billetterie, ouverte du 19 mai au 30 juin 2022, pour cet évènement, une convention est à établir avec l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax afin de lui confier la vente des billets via l'outil informatique « Simple Clic ». La totalité des recettes sera ensuite reversée au Grand Dax.

Les dépenses prévisionnelles liées à cet évènement sont estimées à 15 492 € TTC pour une fréquentation de 500 personnes, dont 11 300 € TTC pour les prestations des producteurs. Les recettes, toujours pour une fréquentation de 500 personnes, sont estimées à 4 250 €.

Les crédits sont prévus au chapitre 011 DURABLE.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'organisation de la Rando Gourmande 2022 telle que décrite ci-dessus et notamment ses tarifs.

Article 2 : APPROUVE la convention avec l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax concernant la billetterie de la Rando Gourmande.

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022



ID : 040-244000675-20220518-DEL44BIS_2022-DE

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de Thermalisme du Grand Dax concernant la billetterie de la Rando Gourmande (ci-annexée).

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 18 mai 2022
LE PRESIDENT

Julien DUBOIS.

